

Notre territoire s'engage pour la transition énergétique

Annexes



Document approuvé par délibération
du Conseil métropolitain le 28 / 11 / 2019
www.orleans-metropole.fr

  #OrleansMetropole

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ



Naturellement Val de Loire

Annexe 1 : délibération de lancement	3
Annexe 2 : Prise en compte par Orléans Métropole de l'avis de la MRAe	8
Annexe 3 : Synthèse de la consultation publique réalisée de mai à juillet 2019	16

Annexe 1 : délibération de lancement



**Extrait n°005862 du registre des délibérations
du Conseil de communauté
de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire**

Séance du 16 juin 2016

TERRITOIRES DURABLES

Territoires durables - Lancement de la démarche d'élaboration du plan climat air énergie territorial de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Information

L'an deux mille seize, le 16 juin, à 18 heures 00, le Conseil de communauté de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville d'ORLEANS, Salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN (à l'exception de la question relative au compte administratif où la présidence est assurée par M. CARRE élu par le conseil de communauté)

Date de la convocation du Conseil de communauté : 09/06/2016

ETAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER , Mme Marie-Odile CROSNIER
BOU : Mme Nicole WOJCIK
CHANTEAU : M. Jannick VIE , Mme Nadine DUPRE
CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU , Mme Valérie BARTHE-CHENEAU (jusqu'à 20 h 10 puis pouvoir à M. BONNEAU), M. Christian BOUTIGNY
CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES , M. Rémy RABILLARD
COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON
FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET , M. Philippe DESORMEAU , Mme Carole CANETTE , M. Anthony DOMINGUES
INGRE : Mme Catherine MAIGNAN (jusqu'à 20 h 55), M. Philippe GOUGEON
MARDIE : M. Christian THOMAS , Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY (jusqu'à 18 h 45 puis pouvoir à M. THOMAS)
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUULT
OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER , Mme Sophie PALANT (à partir de 18 h 40), M. Hugues SAURY , M. Philippe BELOUET , M. Horace SONCY (à partir de 19 h 20)
ORLEANS : M. Olivier CARRE , M. Serge GROUARD (jusqu'à 20 h 25), Mme Béatrice ODUNLAMI, M. Charles-Eric LEMAIGNEN (jusqu'à 20 h 25 et à partir de 20 h 40), Mme Muriel SAUVEGRAIN , M. Florent MONTILLOT (pouvoir à Mme HOSRI jusqu'à 20 h 50 puis présent), Mme Martine ARSAC , Mme Martine HOSRI , M. Michel MARTIN (jusqu'à 20 h 55 puis pouvoir à M. SCHLESINGER), Mme Martine GRIVOT , M. Soufiane SANKHON (jusqu'à 19 h 00 puis pouvoir à M. PEZET), Mme Florence CARRE , Mme Alexandrine LECLERC (jusqu'à 21 h 40), Mme Chantal DESCHAMPS , Mme Stéphanie ANTON (jusqu'à 20 h 10 puis pouvoir à Mme LECLERC jusqu'à 21 h 40), M. Philippe LELOUP , Mme Muriel CHERADAME (jusqu'à 19 h 15 puis pouvoir à Mme DE QUATREBARBES), M. François FOUSSIER (jusqu'à 20 h 10 puis pouvoir à Mme GRIVOT), M. Philippe PEZET , Mme Béatrice BARRUEL , Mme Niamé DIABIRA (jusqu'à 20 h 10 puis pouvoir à M. LELOUP), Mme Aude DE QUATREBARBES , M. Philippe BARBIER , M. Jean-Luc POISSON, Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 20 h 25 puis pouvoir à Mme ET TOUMI jusqu'à 21 h 40), Mme Hayette ET TOUMI (jusqu'à 21 h 40), M. Jean-Philippe GRAND (jusqu'à 19 h 05), M. Philippe LECOQ , Mme Arlette FOURCADE , M. Michel RICOUD
ORMES : M. Alain TOUCHARD
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX (jusqu'à 20 h 00 après pouvoir à Mme SOREAU), Mme Evelyne SOREAU
SAINT-DENIS-EN-VAL : Mme Marie-Philippe LUBET
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT , Mme Valérie FRANCOIS

1



SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE , Mme Colette MARTIN-CHABBERT , M. Bruno MALINVERNO , Mme Brigitte JALLET (pouvoir à Mme MARTIN-CHABBERT jusqu'à 18 h 30 puis présente), M. Michel DELPORTE

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU (pouvoir à M.VILLARET jusqu'à 20 h 00 puis présent), Mme Véronique DESNOUES , M. Marceau VILLARET , M. Pascal LAVAL

SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS , Mme Murielle CHEVRIER (jusqu'à 21 h00), Mme Françoise GRIVOTET

SARAN : M. Christian FROMENTIN , M. Laurent LHOMME

SEMOY : M. Laurent BAUDE , Mme Pascale LIPIRA

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

CHECY : Mme Virginie BAULINET donne pouvoir à M. Rémy RABILLARD

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Sophie LOISEAU donne pouvoir à M. Philippe DESORMEAU , Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE donne pouvoir à Mme Marie-Agnès LINGUET

INGRE : M. Christian DUMAS donne pouvoir à Mme Catherine MAIGNAN (jusqu'à 20 h 55)

MARIGNY-LES-USAGES : Mme Claude GRIVE donne pouvoir à M. Eric ARCHENAUULT

ORLEANS : M. François LAGARDE donne pouvoir à Mme Béatrice BARRUEL , M. Thomas RENAULT donne pouvoir à M. Jean-Luc POISSON , M. Yann BAILLON donne pouvoir à M. François FOUSSIER (jusqu'à 20 h 10), M. Michel BRARD donne pouvoir à Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 20 h 25)

ORMES : Mme Jeanne GENET donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET donne pouvoir à Mme Marie-Philippe LUBET

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Mme Annie CHARTON donne pouvoir à Mme Véronique DESNOUES

SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN donne pouvoir à M. Christian FROMENTIN , Mme Sylvie DUBOIS donne pouvoir à M. Michel RICOUD

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

OLIVET : Mme Fabienne D'ILLIERS

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jérôme RICHARD

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN , Mme Chantal MORIO

M. Anthony DOMINGUES remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée 95
Nombre de délégués en exercice..... 95
Quorum..... 48



	Date
Territoires Durables	26/05/2016
Conférence des maires	02/06/2016
Conseil de communauté	16/06/2016

TERRITOIRES DURABLES

TD 02) Territoires durables - Lancement de la démarche d'élaboration du plan climat air énergie territorial de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Information

Christian BRAUX expose :

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte doit permettre à la France de renforcer son indépendance énergétique, de réduire ses émissions de gaz à effets de serre et donner à tous des outils concrets pour accélérer la croissance verte.

La transition énergétique c'est :

- consommer mieux en économisant l'énergie (moins de carburants fossiles, moins de transport, plus de confort thermique, plus d'efficacité dans l'industrie) ;
- produire autrement en préservant l'environnement (plus de ressources locales, des énergies renouvelables, moins de déchets) ;
- faire progresser la société grâce à des projets mobilisateurs (projets coopératifs de production d'énergie, services innovants) ;
- créer des emplois dans de nouveaux métiers d'avenir et dans le bâtiment.

L'article 188 de cette loi introduit le dispositif des plans climat air énergie territoriaux (PCAET). Les personnes publiques tenues d'adopter un PCAET sont les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre existant au 1^{er} janvier 2015 et regroupant plus de 50 000 habitants.

Ces plans, stratégiques et opérationnels, visent à répondre aux objectifs fixés par la loi en matière d'efficacité énergétique, d'augmentation de production d'énergie renouvelable, de réduction des émissions de polluants atmosphériques, d'adaptation au changement climatique.

Les EPCI dotés d'un PCAET sont les coordinateurs de la transition énergétique sur leur territoire. Ce plan est révisable tous les 6 ans.

La communauté d'agglomération Orléans Val de Loire a, au travers de son Agenda 21 adopté en mars 2011, initié un certain nombre d'actions en faveur de la transition énergétique. Il est ainsi possible de citer : l'ensemble des projets en lien avec la mobilité sobre et décarbonnée (2^{ème} ligne de tramway, programme Vélo +, etc), le soutien apporté aux actions de rénovation thermique des logements du parc social comme du parc privé à travers les PLH 2 et 3, la réalisation en 2013 du bilan des gaz à effets de serre sur les compétences de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

Au regard des nouvelles obligations qui sont fixées par la loi et dans l'intérêt pour notre territoire de développer une croissance verte, il apparaît nécessaire de s'engager dans une démarche de construction d'un PCAET.

La méthodologie d'élaboration du plan s'effectuera en 4 temps : une phase diagnostic du territoire (état actuel et potentialités), une phase de définition d'une stratégie adossée à des scénarios financiers étayés, une phase plan d'actions et enfin un dispositif de suivi et d'évaluation.

Ceci exposé,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 188 ;

Vu l'information de la commission Territoires durables, réunie le 26 mai 2016 ;



Vu l'information faite en conférence des Maires réunie le 2 juin 2016 ;

Il est demandé au conseil de communauté de bien vouloir :

- prendre acte du lancement de la démarche d'élaboration du plan climat air énergie territorial de la communauté d'agglomération.

DONT ACTE

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'exécution des formalités prévues à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Signé numériquement
à Orléans, le 23 juin 2016

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Bertrand LANGLET

REÇU EN PREFECTURE

Le 23 juin 2016

VIA DOTELEC - FAST Actes

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formel contre la présente délibération (ou le présent arrêté) pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
- date de sa publication et/ou de sa notification

Annexe 2 : Prise en compte par Orléans Métropole de l'avis de la MRAe

Avis délibéré de la MRAe n°2019-2414 en date du 10 mai 2019

Note complémentaire au dossier de PCAET transmise pour avis à l'État et à la Région

Préambule

L'article R122-17 du code de l'environnement soumet le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à une évaluation environnementale stratégique (EES). Celle-ci a pour but d'évaluer la prise en compte de l'environnement par le plan.

Conformément au code de l'environnement, la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a donné son avis sur la qualité du rapport de présentation restituant l'Évaluation Environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le plan le 10 mai 2019. L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) est consultatif et vise à apporter des propositions d'améliorations quant à la qualité du document.

La présente note a pour objectif :

- **De répondre et clarifier la démarche d'Orléans Métropole**
- **D'indiquer les modifications du PCAET et de son Evaluation Environnementale qui seront apportées dans le projet soumis à approbation définitive par le Conseil Métropolitain (hiver 2019).**

Les différents chapitres de l'avis de la MRAe sont repris chronologiquement dans cette note.

1. Appréciation de la qualité de l'évaluation environnementale

Articulation avec les autres plans ou programmes

- *Recommandation de la MRAE*
- L'autorité environnementale recommande de compléter l'analyse de l'articulation du PCAET avec le projet de SRADDET, le PREPA et le PNACC et d'améliorer la démonstration de la prise en compte du SCoT.
- *Réponse et prise en compte par Orléans Métropole*

Le SRADDET a été élaboré sur un calendrier semblable au PCAET et est en cours d'approbation (adoption définitive prévue pour octobre ou décembre 2019). Ainsi il ne doit pas être pris en compte au risque d'être en contradiction réglementaire avec le document final. La mise en œuvre du PCAET se fera en regard de ses objectifs/orientations. La prise en compte du SRADDET non approuvé, sera mentionné dans le rapport d'évaluation environnementale. De même pour les autres plans et programmes dont la justification sera intégrée au rapport d'évaluation environnementale.

Les objectifs du PREPA sont déclinés pour le calcul des objectifs locaux.

Le PNACC est pris en compte dans le diagnostic, par une approche qualitative (cf. recommandations p. 175) et intégré dans le plan d'actions (notamment actions N°6, 12, 13, 17, 18).

La prise en compte SCOT est assurée via un dialogue fin avec l'équipe en charge (participation aux réunions tout au long de l'élaboration) favorisant l'intégration du SCOT dans les dynamiques du PCAET et une prise en compte formelle des projectifs démographiques pour la construction du Schéma Directeur et du plan d'actions (actions °12, 13, 15).

Le livret « Le mode d'emploi » du PCAET sera repris dans son chapitre « Articulation du PCAET avec les autres documents, plans et programmes » pour rendre davantage lisible ces éléments.

Analyse de l'état initial de l'environnement et du scénario au fil de l'eau

La hiérarchisation des enjeux

- *Recommandation de la MRAE*
- Revoir les éléments de hiérarchisation des enjeux environnementaux et de veiller à les traiter sous l'angle de la transition énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique.

- *Réponse et prise en compte par Orléans Métropole*

La compréhension du document sera améliorée tout en maintenant la hiérarchisation des enjeux telle que proposée. Afin de compléter la présentation de la méthode de hiérarchisation des enjeux, un texte justifiant le choix des critères et des notes sera ajouté.

Les enjeux doivent être traités et hiérarchisés de façon neutre vis à vis du territoire et non sous l'angle du changement climatique. Toutefois une conclusion sur les enjeux au regard du PCAET sera ajoutée afin d'enrichir le document et de présenter la démarche de réflexion mise en place.

Émissions de gaz à effet de serre et consommations d'énergie

- *Recommandations de la MRAE*

- Revoir la détermination des consommations d'énergie et les émissions de GES pour le secteur résidentiel et homogénéiser l'utilisation des données de références pour ces paramètres dans l'ensemble des documents du PCAET
- Compléter l'analyse des potentiels de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES ;
- Améliorer l'analyse du potentiel de production d'énergies renouvelables, en particulier sur la biomasse et la chaleur fatale
- Quantifier la diminution de séquestration de carbone induite par le changement d'affectation des sols.

- *Réponse et prise en compte par Orléans Métropole*

Les données GES globales sont celles de Lig'Air. Publiques et gratuites, elles nous permettront d'assurer un suivi de l'évolution de ce paramètre sans avoir besoin de se référer aux données et méthodes d'Explicit. Le recours au diagnostic EXPLICIT est nécessaire pour construire le plan d'actions spécifique à ce volet (spécification usages de l'énergie, approche spatiale plus précise via IRIS). Il ne nous semble donc pas pertinent d'homogénéiser mais plutôt d'indiquer les 2 sources (Lig'Air et EXPLICIT) et d'améliorer la compréhension du document.

L'action n°6 « Réaliser un Schéma Directeur de l'Énergie » comprend la mise en place d'un Observatoire de l'Énergie. Il comprend une fonction d'observatoire et d'évaluation qui répond à la recommandation de la MRAe.

L'analyse du potentiel de réduction des consommations d'énergie a été faite dans la partie « réflexion sur la maîtrise de l'énergie » du diagnostic et les scénarios du Schéma Directeur participent de cette réflexion et donnent des pistes sur les potentiels.

L'analyse du potentiel sera affinée par plusieurs actions du PCAET (n°6, 7, 10). L'action n°6 « Réaliser un Schéma Directeur de l'Énergie » permettra d'affiner et d'assembler ces potentiels.

Sur le Potentiel biomasse – des éléments apportés via le projet WeBio qui seront intégrés lors de l'étape suivi du PCAET. Sur la Chaleur fatale, le potentiel sera précisé dans le document définitif (précision sur le site industriel identifié à St Jean de la Ruelle).

En matière de séquestration de carbone, le document sera amélioré via la production d'une estimation des émissions de GES liées au changement d'affectation des sols sur la base des ratios ADEME.

Par ailleurs, Lig'Air a produit à l'été 2019 une actualisation de l'Atlas Air-Energie-Climat pour le territoire d'Orléans Métropole. Les données locales GES/Energie ainsi que le volet « séquestration » seront intégrés dans **l'actualisation du diagnostic et l'évaluation mi-parcours du PCAET**.

Les polluants atmosphériques

- *Recommandations de la MRAE*
- Compléter le bilan des concentrations de polluants atmosphériques en intégrant l'ensemble des polluants à effets sanitaires et en quantifiant les dépassements des valeurs limites en moyenne journalière et/ou horaires (NO₂, SO₂, PM₁₀, CO, O₃) ainsi que les dépassements des seuils d'information et d'alerte ;
- Quantifier les populations actuellement localisées dans les zones critiques, en particulier les personnes sensibles.

- *Réponse et prise en compte par Orléans Métropole*

L'ensemble des données disponibles via Lig'Air ont été valorisées en phase d'élaboration du diagnostic. Données non disponibles sur l'exposition longue durée hors NO₂ et PM₁₀ et sur l'exposition ponctuelle (via valeurs de dépassement).

L'Action n°18 du Plan d'Actions « observatoire des risques » viendra améliorer la connaissance sur le lien avec pollution de l'air et risque sanitaire en lien avec les travaux de recherche de Lig'air. Cette action répond aux recommandations de la MRAE. [La fiche-action n°18 sera précisé dans ce sens.](#)

La vulnérabilité du territoire face au changement climatique

- *Recommandations de la MRAE*
- Réaliser une analyse des îlots de chaleur dans les secteurs denses du territoire
- Veiller pour faciliter la compréhension à ce que les différentes parties de l'étude sur la vulnérabilité du territoire face au réchauffement climatique soient intégrées au sein d'une même partie du rapport environnemental

- *Réponse et prise en compte par Orléans Métropole*

L'Action n°18 du Plan d'Actions « observatoire des risques » viendra améliorer la connaissance du phénomène de l'ICU localement.

L'Évaluation Environnementale rendra plus clairement le volet vulnérabilité dans la restitution des enjeux (cf. plus haut « hiérarchisation des enjeux »).

Analyse des incidences probables du PCAET

- *Recommandations de la MRAE*
 - Quantifier les gains attendus du plan d'actions afin de les comparer aux objectifs fixés (réductions des consommations d'énergie, d'émissions de GES, de polluants atmosphériques et développement des EnR) ;
 - Homogénéiser l'analyse des incidences probables du PCAET ;
 - Analyser et quantifier les effets directs et indirects du développement de la filière bois-énergie sur la pollution atmosphérique, les émissions de gaz à effet de serre et le stockage de carbone.

- *Réponse et prise en compte par Orléans Métropole*

La stratégie 2019-2025 offre une quantification des gains attendus par rapport aux objectifs fixés, et définit pour certaines actions majeures les gains attendus du Plan d'Action (action 3, 6, 21).

Afin de faciliter la compréhension des incidences probables du PCAET, l'évaluation environnementale proposera un tableau final unique des incidences centré sur l'analyse du plan d'actions (et non des différentes pièces).

Des données sur le déstockage carbone/GES sont présentes dans la partie séquestration carbone et traite du déstockage carbone lié à la consommation bois-énergie. La question des risques de pollutions et autres émissions indirectes sera traitée dans le mode opératoire de l'action n°8 « filières bois-énergie » et permettra d'améliorer l'analyse et la quantification de ces effets induits.

2. Prise en compte des enjeux principaux par le projet de PCAET

Les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie

- *Recommandation de la MRAE*
 - Garantir, par des actions concrètes, l'augmentation du stockage carbone sur le territoire, afin d'assurer la cohérence avec la stratégie.

- *Réponse et prise en compte par Orléans Métropole*

2 actions concrètes pour le stockage (action n°15 « Consolider la TVB » et 16 « favoriser l'agriculture urbaine durable ») sont intégrées au Plan d'Actions. Les indicateurs de suivi de l'action 16 (évolution des pratiques agricoles notamment) permettront de voir la participation de l'action à l'objectif de séquestration. La conduite de l'action 16 « préserver et valoriser les espace forestiers » veillera à ce que le volet « préserver la trame forestière » y participe également.

Les polluants atmosphériques

- *Recommandation de la MRAE*
- Etudier l'opportunité de mettre en place une zone de circulation restreinte sur le territoire de la métropole.
- *Réponse et prise en compte par Orléans Métropole*

Le PDU constitue le cadre pertinent pour cette réflexion. L'action n°21 vise à accompagner les réflexions du PDU au prisme des enjeux AEC.

L'adaptation au changement climatique

- *Recommandations de la MRAE*

D'intégrer des actions :

- Visant à protéger la ressource en eau, ce qui permettra de répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial ;
- Visant à adapter les modes de cultures agricoles afin de réduire leur vulnérabilité au changement climatique ;
- Préventives et curatives relatives à la propagation des espèces invasives telles que le moustique tigre et l'ambrosie.
- *Réponse et prise en compte par Orléans Métropole*

Les actions 15 « Consolider la TVB » et 16 « favoriser l'agriculture urbaine durable » travaillées en synergie au sein d'Orléans Métropole visent à renforcer la résilience du territoire et à préserver la ressource en eau. Des actions thématiques ciblées en ce sens émaneront de leur mise en œuvre.

Au-delà de ces actions, une stratégie spécifique Préservation de la Ressource en Eau portée par Orléans Métropole est en cours d'élaboration et son interface avec le PCAET devra être recherchée. En ce sens, une action spécifique sera ajoutée au plan d'actions au sein du projet de PCAET amendé.

En matière d'actions préventives et curatives relatives à la propagation des espèces invasives, des réflexions sont en cours en lien avec les parties prenantes pertinentes, mais sa structuration en stratégie et actions à l'échelle d'Orléans Métropole est complexe et peu pertinente. La gestion actuelle se réalise donc au cas par cas (fonction des espèces et des sites concernés). Orléans Métropole est en ce sens en attente de prise d'arrêtés préfectoraux notamment sur l'ambroisie.

Mesures de suivi des effets du PCAET sur l'environnement

- *Recommandations de la MRAE*
- Mieux définir les modalités de recueil des indicateurs de suivi, en particulier pour les indicateurs de suivi et de résultats des actions du PCAET
- Pour les indicateurs environnementaux, la MRAe recommande que la fréquence de suivi soit passée à 3 ans au lieu de 5 ans.

- *Réponse et prise en compte par Orléans Métropole*

Au-delà des indicateurs précisés au rapport « Modalités de suivi et d'évaluation », les modalités de suivi seront précisées pour chaque action lors de sa mise en œuvre, en lien avec le porteur de l'action.

Le projet de PCAET sera amendé pour répondre à la fréquence recommandée par la MRAe (échéance 3 ans, 2024) sur le même calendrier que l'évaluation à mi-parcours du PCAET.

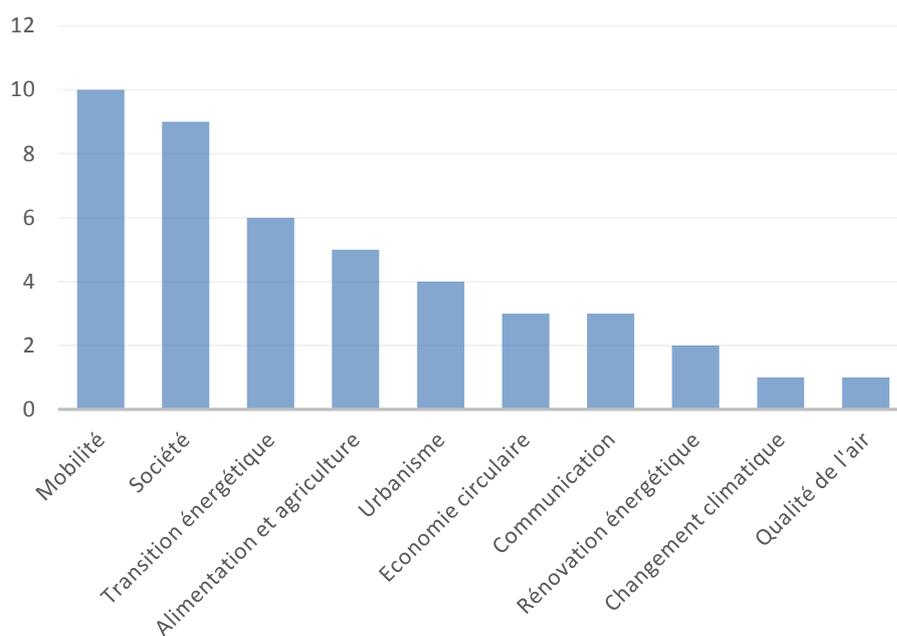
Annexe 3 : Synthèse de la consultation publique réalisée de mai à juillet 2019

La consultation du public réalisée dans le cadre du PCAET a été effectuée de mai à juillet 2019.

Celle-ci a été réalisée sous la forme d'ateliers durant lesquels des sujets divers ont été abordés et sous la forme d'une plateforme internet sur laquelle les citoyens étaient invités à s'exprimer librement.

Les recommandations tirées des ateliers ainsi que les commentaires postés sur la plateforme ont été synthétisés dans le document qui suit par thématique.

Les commentaires de la plateforme sont annexés au document sans modification afin de pouvoir y apporter une réponse individuelle.



Cumul des interventions du public classées par thématique

La **mobilité** est la première thématique abordée lors de la consultation publique. Les formes de mobilités douces et le développement des transports collectifs sont encouragés dans les observations avec une sécurisation et une cohérence des circuits dédiés. Elles sont proposées pour répondre aux besoins de déplacements individuels mais également au transport de marchandises, en privilégiant par exemple le fret ferroviaire aux poids lourds.

Le développement de ces mobilités, peu émettrices de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques, répond également aux préoccupations sur la **qualité de l'air** exprimées par un citoyen sur la plateforme internet.

La mobilité est également abordée sous l'angle de la réduction des besoins de déplacement en conservant voire réhabilitant les services publics en milieu rural. Une proposition est également faite sur une stratégie de désynchronisation des horaires de travail qui permettrait de désaturer les réseaux routiers en heure de pointe.

La thématique de la traversée de la Loire est un sujet récurrent avec le projet de la déviation de Jargeau et la traversée du pont Georges V à Orléans peu sécurisé pour les vélos.

- ➔ Ce qui se retrouve dans le PCAET : Le PCAET propose un plan vélo et le développement des véhicules électriques.
- ➔ Ce qui manque au PCAET : L'attention sur les cycles de vie des objets et notamment les véhicules électriques.

Outre la mobilité, la consultation publique met en évidence des préoccupations et une demande d'engagement **sociétale** de la collectivité.

Les idées abordent notamment l'engagement citoyen qui pourrait être favorisé par la mise en place d'outils de gouvernance partagé et le développement de lieux de rencontre, de partage et d'éducation : maison de la transition (sur le modèle de la maison de Châteauneuf), jardins partagés etc.

Cette thématique se rattache également à celles de la **communication et du développement local**. Au sein des lieux cités précédemment pourraient être proposées de la communication et de l'éducation à la transition énergétique, à la sobriété, à la biodiversité mais également des formations à la communication non violente comme proposée lors d'un des ateliers.

Au niveau local, la thématique sociétale et de développement local peut également être portée par la création de réseaux, de circuits courts et la mutualisation des savoirs et des outils. Les recommandations vont dans le sens d'un renforcement des dialogues entre les institutions et les associations.

Une des demandes en matière de communication est également de travailler sur le territoire à une modération de la publicité dans l'espace public, développement publicitaire identifié comme contradictoire avec le PCAET. De manière générale, la demande est que la collectivité montre l'exemple en mettant en avant des réalisations exemplaires.

- ➔ Ce qui se retrouve dans le PCAET : Les lieux de partages et d'actions sont abordés dans le PCAET avec cet objectif d'impliquer et sensibiliser les citoyens et les élus et de montrer l'exemple.
- ➔ Ce qui manque au PCAET : Afin de mobiliser les acteurs économiques, une des recommandations est de s'appuyer sur le RSE (responsabilité sociétale des entreprises). L'idée de mutualiser les outils et les savoirs n'est pas abordée par le PCAET. De même que la visibilité des alternatives et leur accessibilité.

Les ateliers ont permis de proposer un certain nombre de recommandations sur la thématique de **l'alimentation et de l'agriculture**. L'idée de créer des jardins partagés est valorisée dans les observations pour son aspect social important, son intérêt éducatif et sa participation à une recherche d'autonomie alimentaire.

Les attentes du public sur l'agriculture concernent la nécessité d'éviter et de réduire son impact environnemental : sur l'air, le sol, l'eau, la biodiversité de même que sur la santé. Favoriser l'installation d'agriculteurs avec une activité biologique, locale, résiliente et source d'emplois en

protégeant les terres agricoles communales et en facilitant leur accessibilité pour des projets innovants (création de zones agricoles protégées communales par exemple), en créant des espaces de regroupement pour les distributeurs (AMAP, ...) et en leur donnant de la visibilité auprès des consommateurs. Favoriser le local et les circuits courts est également abordé comme un moyen de lutte contre le gaspillage alimentaire.

- ➔ Ce qui se retrouve dans le PCAET : Le PCAET s'implique dans le développement de l'agriculture urbaine durable et cherche à préserver le foncier agricole.
- ➔ Ce qui manque dans le PCAET : Lors des ateliers, le public a mis en évidence un manque au niveau de la sensibilisation de la population à la qualité de l'alimentation ainsi qu'un manque dans la prise en compte des espaces de jardinage individuels ou collectifs. Une des propositions est de se rapprocher des bailleurs sociaux pour la création de projets proposant des espaces de terres cultivables pour les habitants.

Enfin une dernière thématique ressort fortement de cette consultation : **la transition énergétique**. Certains commentaires postés sur la plateforme font notamment ressortir la nécessité de présenter des objectifs de production d'énergie renouvelable qui soient réalistes vis à vis du potentiel mais également des besoins réels du territoire. Une des propositions est notamment d'allouer un budget à la recherche et au développement local et de se rapprocher des institutions publiques telles que le BRGM, localisé à Orléans, afin de développer les connaissances du territoire et des techniques adaptées.

L'intégration et la sensibilisation de la population est abordée au travers de l'idée de maisons de la transition sur tout le territoire. La consultation fait également apparaître le besoin pour la population que la collectivité montre l'exemple avec l'idée de mettre en place un éclairage public alimenté à l'énergie solaire équipé de capteurs de mouvement dans les zones peu fréquentées afin d'éviter le gaspillage énergétique et de limiter la pollution lumineuse.

Cette idée de réduction de la consommation énergétique (sobriété et efficacité) est une idée importante qui revient également au travers de la **rénovation thermique du bâti**. La consultation fait ressortir l'idée de la mise en place de financement à hauteur des besoins en ciblant les subventions et notamment les foyers précaires. Elle propose également d'accompagner les professionnels locaux dans une montée en compétence afin de répondre à la demande et favoriser le recours aux matériaux locaux et biosourcés. Ces recommandations vont dans le sens du soutien de l'économie et de l'emploi sur le territoire.

De plus, la rénovation de l'existant plutôt que la création de nouvelles zones urbaines est en adéquation avec le développement d'une **économie circulaire** qui prend en compte le cycle de vie des objets, thème abordé lors d'un atelier public.

Outre la rénovation du bâti, les formes **urbaines** ont également été abordées notamment le développement des espaces verts qui permettent d'atténuer les îlots de chaleur (création d'îlots de fraîcheurs) et de favoriser la biodiversité en ville.

Une des recommandations en atelier est de coordonner les efforts avec les autres territoires.

- ➔ Ce qui se retrouve dans le PCAET : On retrouve dans le PCAET le projet de plateforme territoriale. Il engage également des actions concernant la rénovation du bâti et l'utilisation de matériaux biosourcés.
- ➔ Ce qui manque au PCAET : Il n'entame pas de réflexion sur la décroissance et ne prend pas en compte l'analyse des cycles de vie des objets.

Réponses aux commentaires déposés sur la plateforme

Commentaire ou remarque	Réponse
<p>1 Le climat sur terre se réchauffe. Ce serait dû à l'activité humaine qui en brûlant de l'énergie fossile dégage du Co2 qui provoquerait par effet de serre un réchauffement. Or il y aurait aussi un réchauffement simultané sur les autres planètes du système solaire où il n'y a aucune activité humaine.</p> <p>Lire sur ce site: https://www.laterredufutur.com/accueil/le-systeme-solaire-se-rechauffe/</p> <p>L'effet de serre ne serait-il qu'une cause complémentaire au réchauffement terrestre dans le cadre d'un réchauffement qui concernerait tout le système solaire ?</p> <p>Et dans quelle proportion ?</p>	<p>Hors échelle de notre réflexion (lire à ce propos : Rapports du GIEC)</p>
<p>2 Les plans d'urbanisations et la bétonisation des terres sont une catastrophe, et pourtant, la métropole poursuit ses projets sans dévier... les promoteurs se réjouissent... Les campagnes se vident, parce qu'on les laisse s'éteindre, et on construit de manière absurde autour d'Orléans.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux campagnes d'avoir un service public correct, plutôt que de laisser le désert avancer... - Améliorer les transports en commun, la ligne de chemin de fer vers St Denis de l'Hotel aurait permis à beaucoup de moins utiliser son véhicule personnel. - Favoriser les transports en communs plutôt que des infrastructures telles que l'aménagement routier par le projet de construction du pont de Mardié. C'est une plaie supplémentaire qui se prétend respectueuse de l'environnement sous prétexte de replanter ailleurs, de construire des aires pour les balbuzards en forêt d'Orléans, à des km de la Loire, qui se veut respectueuse de la sécurité sous prétexte de tenter de consolider les bases du pont en injectant des tonnes de béton dans les cavités karstiques. <p>Autant d'exemples de ce que notre territoire devrait éviter car d'autres solutions alternatives sont possibles, et respecteraient vraiment la biodiversité, l'environnement, et les besoins des usagers.</p> <p>D'autant que ces projets datent des temps anciens et ne devraient plus être poursuivis...</p>	<p>Ces pistes seront à partager dans le cadre de la mise en œuvre du PDU. Le PCAET veillera à une cohérence Air-Energie-Climat des projets portés dans ce cadre.</p>
<p>3 À mon sens, le développement des communes du sud-ouest du département son déjà et seront dans les années à venir un enjeu pour les déplacements vers la métropole: saturation du pont saint Nicolas, saturation de l'avenue Gaston Deffie et du pont de</p>	<p>Voir réponse n°2</p>

l'Europe.

Le développement de la métropole doit le prendre en considération et puisqu'un pont supplémentaire à l'ouest est un envisageable, il faut trouver des solutions....
Aire de covoiturage, point de parking pour départ dans un moyen de transport alternatif (bus, trottinettes, vélos)....
Je n'ai pas forcément la solution, mais ça me semble indispensable de le considérer dès cette réforme du plan local d'urbanisme métropole...

4 Bonjour, je me permets de vous faire une remarque. Le travail qui a été effectué n'est pas suffisamment connu et communiqué. Voir réponse n°2
Une suggestion, les enjeux environnementaux doivent aller de pair avec les enjeux sécurité. Il est essentiel de développer de vraies pistes cyclables, comme celles mises en place à l'Argonne. Il y a trop de pistes cyclables non sécurisées qui sont devant des sorties de garage, le long de véhicules garés dans des rues étroites où la circulation reste dense, ou qui sont partagées avec un espace piéton. Soyons ambitieux, Sans cela les circulations plus familiales (enfants allant seul à l'école, transport de bébé dans des sièges) auront de la difficulté à se développer. Cordialement

5 Bonjour,
Afin de lutter contre le changement climatique tout en s'y adaptant, il est vital d'arrêter la destruction des espaces verts (bois, champs, friches, jardins...) et de reboiser les espaces minéralisés. Il faut donc arrêter la construction de zones industrielles ou pavillonnaires et mettre l'argent dans la rénovation de l'existant plutôt que dans la construction neuve.

Une action du PCAET vise à assurer ce travail de cohérence avec les logiques de développement urbain. Un travail de mise en cohérence des actions s'effectue dans le cadre du PLUm.

6 A: vous partez du postulat du changement climatique énoncé comme non discutable.
B: vous considérez que c'est une catastrophe
C: le concept consiste à effrayer les populations par l'affirmation de rapports d'experts invérifiables. Une véritable intoxication médiatique.
D: En ce qui me concerne j'ai confiance en l'homme qui a toujours su s'adapter à son environnement. Des hommes vivent près de l'équateur ou du cercle polaire.
E: je ne suis pas assez intelligent pour avoir la "vanité" de changer le climat
F: je suis donc obligé d'écouter la bonne parole de ceux qui "savent"

G: En 1970 j'avais 20 ans et on nous annonçait le pire pour l'an 2000 !!!
H: Personne ne pensait au numérique ni à internet....

ce sera ma conclusion et je vous laisse débattre de vos inquiétudes !!!

7 Le projet PCAET d'Orléans métropole prévoit de parvenir à une autonomie énergétique en 2050. Pour y parvenir elle prévoit de recourir à production solaire photovoltaïque multipliée par 42 d'ici 2030 et par 124 d'ici 2050 (par rapport à 2020) L'électricité n'est ni un liquide, ni un gaz. Elle ne se stocke pas, sauf en très petite quantité. Par conséquent il faut la produire au même moment qu'on la consomme, et cette adéquation doit être vraie à tout instant. Il est inutile de produire instantanément plus de kW que de KW consommés, sauf à vendre la production excédentaire, ce qui est illusoire car si tout le monde produit en 2050 comme Orléans métropole, personne n'aura besoin d'acheter des KW photovoltaïque excédentaires. Une analyse (voir tableau joint) montre qu'à horizon 2050 la capacité production instantanée photovoltaïque par ensoleillement normal sera de très loin supérieure à la consommation instantanée (+ 68%). En installation individuelle les producteurs ne pourront pas être acteurs en autoconsommation car ils consomment beaucoup moins que leur production. Et ils ne pourront pas vendre tous leurs KW excédentaire car la consommation globale sera insuffisante. Dans ces conditions l'intérêt d'investir lourdement dans une installation individuelle de production (20 000€) dont le retour sur investissement serai très aléatoire voir dissuasif, faute ne pas pouvoir vendre toute sa production. De plus ce déséquilibre entrainera une chute du prix de rachat des KW excédentaires ce qui plomberait d' autant plus le retour sur investissement. C'est pourquoi je pense que l'objectif de production photovoltaïque est trop élevé à horizon 2050, car la production instantanée en résultant serait trop largement supérieure à la consommation et par conséquent les acteurs privés ne se lanceront pas dans investissement hasardeux. Un objectif 2050 sincère, réduit d'un tiers, serait bien plus réaliste.
Patrice SORNIQUE

8 Le projet PCAET d'Orléans métropole prévoit de parvenir à une autonomie énergétique en 2050. Pour y parvenir elle prévoit de recourir à la filière bois à hauteur de 66% dans son mix énergétique.(page 58 du diagnostic) Une analyse (voir tableau ci-joint) démontre que le recours à la filière bois à ce niveau est irréaliste. En effet si toute la France

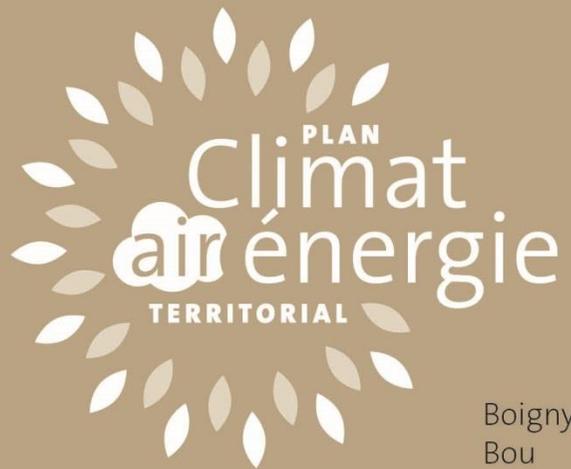
	<p>utilise la ressource bois comme le projet PCAET Orléans Métropole, il faudrait un gisement de bois national plus que doublé en 2030 et multiplié par cinq en 2050. Ce qui reviendra à tripler la surface boisée en France, c'est à dire remplacer toutes les surfaces agricoles par des surface forestière.</p> <p>Le besoin énergétique est à 80% hivernal, lorsque le solaire est très peu disponible. Il est illusoire de remplacer l'énergie nucléaire, disponible à tout moment, par de l'énergie solaire ou éolienne intermittente. La ressource en énergie bois nationale est renouvelable mais insuffisante en quantité pour satisfaire la consommation énergétique nationale.</p>	
9	<p>Est-il prévu pour les anciennes constructions (habitat individuel) chauffées actuellement au gaz, de pouvoir choisir d'être reliées au réseau de chauffage urbain biomasse ?</p> <p>Merci</p>	Voir réponse n°7
10	<p>Mon observation porte sur la prise en compte des jardins familiaux dans la politique de consommation locale. En plus d'un jardin familial nourricier, ils apportent un lien social fort entre générations mais également entre catégories sociale diverses. Lieux d'échanges et de prise en compte de la nature par les connaissances apportées en matière de flore et de faune. Un soutien fort doit être apporté aux associations pour la création mais également pour la gestion de ces structures sans lesquelles un cadre de vie commune ne pourrait exister. Les bénévoles sont prêts à s'engager mais ils ne ressentent pas toujours un soutien de leurs efforts alors que leur action est réellement positive pour notre planète.</p>	<p>Cette approche sera étudiée dans la mise en œuvre de l'action n°16 du PCAET « Développer l'agriculture urbaine durable et soutenir une alimentation locale biologique ».</p>
11	<p>Bonjour,</p> <p>Je lis que le budget global de ce PCAET est de 17,7 millions d'euros et je lis par ailleurs, toujours dans le document de synthèse, que parmi les six axes stratégiques nous avons d'une part "promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments" et d'autre part "développer une offre de mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé". Dans ce dernier axe figure l'action "améliorer les franchissements de Loire pour les piétons et cyclistes". Alors je me demande si l'on ne ferait pas mieux de consacrer les 15 à 20 millions d'euros prévus pour la construction d'une passerelle à un fonds de subvention aux particuliers et copropriétés pour des travaux (sérieux) de rénovation énergétique (comme ce qui se fait pour le ravalement obligatoire des façades) et dans le même temps, réserver une voie du pont George V aux mobilités actives (sans</p>	Voir réponse n°2

	<p>quasiment bourse délier).</p> <p>Faire d'une pierre deux coups serait quand même très astucieux, vous ne trouvez pas ? Sachant par ailleurs que la construction est un gros émetteur de gaz à effet de serre, autant éviter un gros chantier en bord de Loire.</p> <p>Cordialement, Nicolas Guilmain</p>	
<p>12</p>	<p>Le plan reconnaît la part importante du secteur des transports dans les émissions de gaz à effets de serre et la pollution de l'air. Cependant, le plan proposé n'est pas compatible avec les objectifs de l'accord de Paris en raison de l'absence de mesures structurelles dans ce secteur des transports : selon le plan, la part modale de l'automobile passerait de 55% aujourd'hui à 48% en 2030, ce qui est insuffisant. Parallèlement, le potentiel du transport à vélo est fortement sous-estimé (objectif inférieur à 10% en 2030). Il serait possible de rendre le volet transport du plan compatible avec l'accord de Paris en combinant mesures pour réduire l'espace dédié au trafic motorisé (voies de circulation, stationnement en surface), mesures favorables à la sécurité des piétons et cyclistes (réalisation de pistes cyclables continues hors des trottoirs, sanction des véhicules motorisés stationnant ou se déplaçant sur trottoirs et pistes cyclables, cadencement des feux rouges moins défavorables aux piétons...)</p>	<p>Voir réponse n°2</p>
<p>13</p>	<p>Le rapport de la mission régionale d'autorité environnementale a souligné un réel effort pour le plan climat mais a aussi relevé sur plusieurs points des insuffisances, des incohérences, ou une absence d'évaluation des objectifs. Faire de la prospective qui dépend en grande partie de dynamiques et de pratiques comportementales que l'on estime souhaitables et vertueuses n'est pas chose aisée, il faut en convenir. Afin d'apporter un petit grain de sel citoyen dans un vaste dossier fort complexe je me contenterai de quelques propositions. Si la Métropole se fixe comme objectif d'être exemplaire en matière d'écologie il faudrait qu'elle adopte un axe politique fort concernant l'éclairage public : tous les lampadaires devraient être alimentés en capteurs solaires photovoltaïques. Par ailleurs il importe de lutter aussi contre la pollution lumineuse en favorisant sur les axes peu fréquentés l'éclairage déclenché par des capteurs de proximité. Les bailleurs sociaux doivent être mis à contribution pour équiper très rapidement le parc immobilier de panneaux solaires. Les 10 maisons individuelles en construction au Clos Notre Dame n'en sont pas équipées. C'est dommage. Il y avait là l'occasion de faire un coup de pub pour l'OPH. Comme Orléans abrite le BRGM, et qu'un plan de développement de la géothermie est prévu il faudrait, à mon sens, que celui soit beaucoup plus ambitieux pour que la région Centre soit réellement en pointe sur cette source d'énergie.</p>	<p>Ces éléments appuient plusieurs actions déjà identifiées dans le cadre du plan d'action.</p>

Sauf erreur de ma part, j'ai remarqué dans les tableaux concernant les financements qu'il n'y avait pas de budget alloué pour des recherches sur de nouvelles technologies sur la période 2020-2050. Concernant la forêt d'Orléans un meilleur entretien s'avère indispensable : présence excessive de chablis, de bois morts, fossés de drainage pas curés. Cette ressource doit être mieux employée à titre écologique mais aussi pour renforcer un axe vert en direction de la Loire qui contribuerait à l'attractivité d'Orléans, qui peut devenir une métropole modèle de la transition énergétique.

- 14** p. 89 [du diagnostic] il est noté que la pollution de l'air dans l'habitacle des voitures serait plus élevée qu'à l'extérieur.
- Sur quels chiffres cette conclusion, repose-t-elle ?
 - Ne serait-il pas intéressant d'encourager par tous les moyens (pistes cyclables, transport en commun, train, piétonnier...) la diminution de la circulation routière ?
 - Quels sont les projets dans ce sens ? (Avec plans SVP)
 - Suite à cette conclusion, pourquoi prévoir un nouveau pont qui ne peut qu'engendrer une hausse de la circulation ?
- L'ensemble des sources sont indiquées en note de bas de page.
- Le soutien aux mobilités alternatives citées fait en effet partie des objectifs du PCAET. (voir le PDU pour plus d'information).

+-



Boigny-sur-Bionne
Bou
Chanteau
La Chapelle-Saint-Mesmin
Chécy
Combleux
Fleury-les-Aubrais
Ingré
Mardié
Marigny-les-Usages
Olivet
Orléans
Ormes
Saint-Cyr-en-Val
Saint-Denis-en-Val
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin
Saint-Jean-de-Braye
Saint-Jean-de-la-Ruelle
Saint-Jean-le-Blanc
Saint-Pryvé-Saint-Mesmin
Saran
Semoy